

Grand angle

Visas Schengen

Une slot machine

● **280 millions de DH, c'est la dépense des 400.000 Marocains désireux d'obtenir le précieux sésame de la zone Schengen sur leurs passeports. Zoom sur ce business juteux.**

Les 200.000 Marocains qui déposent des demandes de visas auprès des six consulats français au Maroc verront leurs frais de visa court séjour grimper de 30%, et ce à partir du 28 avril. Les Marocains payeront la facture de la sous-traitance de la procédure de demande de visa français à un opérateur privé. Après de la multinationale TLS Contact, la demande de visa coûtera 919 DH au lieu des 640 DH exigés auparavant. En dix ans, ces frais ont augmenté de 66%, passant de 314 DH à 919 DH.

Cagnotte

Avec cette décision, les autorités consulaires françaises rejoignent d'autres pays européens ayant déjà sous-traité cette procédure. L'Italie, l'Espagne, la Grande-Bretagne, le Luxembourg, la Belgique ont recours à des sociétés privées pour assurer cette tâche. Si dans certains cas cette sous-traitance s'accompagne d'une amélioration de la qualité du service, les Marocains supportent entièrement le coût de ce choix. En 2013, le Maroc était le 9^e pays demandeur de visas Schengen dans le monde. 401.092 demandes ont été enregistrées au Maroc en 2013, en hausse de 7,2% par rapport à 2012. Les chiffres de la Direction de la migration et des affaires intérieures de la Commission européenne indiquent que la moitié des demandes a été déposée auprès des consulats français, suivis de l'Espagne (145.866), de l'Italie (13.985) et de l'Allemagne (13.422). La part des refus était de 12,5%. Si on fait le calcul sur la base des frais de visa de 650 DH pour la France et l'Allemagne et 880 DH pour l'Italie et l'Espagne, les recettes de ces demandes de visas, déposées au Maroc, rapportent aux chancelleries, au bas mot, une cagnotte de 280 millions de DH.



Sous-traitance

L'Italie était le premier pays à sous-traiter cette mission. Elle sera suivie de l'Espagne puis de la Belgique et du Luxembourg. Ces trois pays ont opté pour VSF Global, une multinationale spécialisée dans cette prestation. Le tarif pratiqué par l'Espagne est de 880 DH. Pour un visa court séjour pour la Belgique, il faut déboursier 918 DH. À ces frais, il faut ajouter, les frais du service SMS pour connaître l'état de la demande, cette option est facturée à 10 DH. Certaines de ces entreprises offrent des prestations VIP, facturées à partir de 250 DH. À tout cela s'ajoutent des frais fixes comme l'assurance voyage obligatoire pour chaque demande de visa et la traduction des documents de l'arabe vers la langue du pays pour lequel la demande est déposée. Du côté des représentants des consumma-

●●●
Les frais de visas demandés auprès des consulats français vont augmenter de 30 % à partir du 28 avril.

teurs, cette tendance ne passe pas. «Les Marocains sont les grands perdants, ils sont quasiment pillés par ces sociétés et par les consulats, dont le seul but est le profit», s'insurge Bouazza Kherrati, président de l'Association marocaine de protection et d'orientation du consommateur. Ce dernier n'hésite pas à tirer sur l'option de la sous-traitance: «Ce que les chancelleries européennes ne disent pas, c'est que ce choix peut s'expliquer par des considérations sécuritaires car elles délèguent tout contact avec la population marocaine. De la sorte, les pays européens empochent les profits sans avoir à subir le tracasserie des Marocains». Pour sa part, l'ambassade de France à Rabat explique ce choix par sa volonté de «délivrer davantage de visas et de réduire progressivement les délais de rendez-vous». Dans une sortie

médiatique en décembre dernier, Charles Fries, ambassadeur de la France au Maroc, défendait l'expérience pilote de la sous-traitance: «Cette expérimentation est guidée par notre volonté de répondre de la meilleure manière possible au désir croissant de mobilité qui s'exprime au Maroc. [...] Elle s'inscrit dans le prolongement des expériences concluantes déjà menées par plusieurs autres pays européens au Maroc ou par le réseau consulaire français dans d'autres grands pays où nous délivrons un nombre important de visas (Russie, Chine, autres pays d'Afrique du Nord)», écrivait le diplomate français. L'Hexagone constitue le premier point d'entrée des Marocains au sein de l'espace Schengen et le nombre de demandeurs progresse régulièrement. Entre 2012 et 2013, ce chiffre a augmenté de 10%. Pour rassurer les Marocains, Fries rappelle que «ce choix ne constitue en aucun cas une forme de désengagement de la France». Cette sous-traitance tout azimut survient en parallèle avec la conclusion du Partenariat de mobilité UE-Maroc, signé en juin 2013. Cet accord prévoit des facilitations des visas, accompagné d'un accord de réadmission pour les migrants en situation irrégulière de passage par le Maroc. Les négociations ont été lancées en janvier 2015. La France veut montrer la voie en la matière. «Depuis 2012, les autorités françaises ont en effet fait le choix d'une nouvelle politique, considérant la mobilité comme un levier de développement et de rayonnement économiques», se réjouit l'ambassadeur français au Maroc. La France accorde des facilités de visas aux acteurs économiques marocains et aux jeunes diplômés récemment titulaires d'un master obtenu en France. Abdelkarim Belguendouz, chercheur spécialisé dans le domaine des migrations, qualifie ces mesures de «fausses mobilités». Le professeur universitaire considère que «l'assouplissement proposé n'augmente pas le nombre de visas délivrés et n'élargit pas à d'autres catégories la facilité d'octroi de visas, c'est une mobilité en trompe-l'œil avec, à la clé, un chantage exercé par l'UE. Le but ultime pour l'Europe est de signer avec le Maroc l'accord de réadmission», prévient-il. ●

PAR SALAHEDDINE LEMAIZI
 s.lemmaizi@leseco.ma

Aicha Moukhtari, le symbole du refus de visa

Feu Aicha Moukhtari est le triste symbole des refus de visa Schengen au Maroc. Cette Oujdie de 62 ans, atteinte d'une forme rare de cancer, n'a pas pu se rendre en 2007 en France pour se soigner, faute de visa. Une Algérienne, portant le même nom qu'elle, avait déposé une demande visa à Oran qui avait fait l'objet d'un refus. À cause de ce problème d'homonymie, le consulat français à Fès n'a jamais délivré de visa à la patiente marocaine. Aicha Moukhtari est décédée en 2009. Les services consulaires français refusent toujours de reconnaître leur erreur. Selon le rapport «Visa refusé», de l'ONG française La CIMAD publié en 2010, le taux global de refus des visas français au Maroc est de 14%. Ce chiffre variant selon les consulats: il est de moins de 10% à Rabat, de 13% à Casablanca et d'un tiers à Fès et Agadir (30%). Il demeure que ces taux de refus au Maroc sont moins élevés que dans le reste des pays du Maghreb.